



## DELIBERATION N° 107/2021/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 07 JUILLET 2021 A 09H00  
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

### PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'ENERGIE DESTINE A LA DESSERTE D'UN EQUIPEMENT TECHNIQUE DE LA SOCIETE OUTREMER TELECOM AU CENTRE DE TRI

Nombre de Conseillers en exercice : 49  
Nombre de Conseillers Présents : 33  
Nombre de Procurations : 06  
Date de convocation : Lundi 29 juin 2021

Nombre de suffrages exprimés : 39  
Vote :  
Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0

**L'an deux mille vingt et un, le mercredi sept juillet à neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis en présentiel et en téléconférence pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Monique AZER, Julner BELIZIAIRE, Ruth BIDIU-CEPRIKA, Pascal BRIQUET, Louis-Mike CALUMEY, Daniel CASTOR, Jean-Philippe CHAMBRIER, Kenny CHEN-TUNG, Claire CHINON, Xavier CLERVAUX, Yahya DAOUDI, Corine DIMANCHE, Thierry ELIBOX, Christian FAUBERT, Teed GASPARD, Nestor GOVINDIN (visio), Sandrine JACQUES GAÏL (Visio), Elaine JEAN, Farah KHAN (Visio), Patrick LECANTE, Chester LEONCE (visio), Roland LOE-MIE, Yolande MILZINK-CINCINAT, Hélène PAUL, Stéphanie PREVOT-BOULARD (visio), Anne-Michèle ROBINSON, Magali ROBO-CASSILDE, Hélène SERVIUS, Corinne SINGER (Visio), Rolande SILEBER, Serge SMOCK, Sandra TROCHIMARA, Patricia VICTOR

**ÉTAIENT ABSENTS REPRESENTES :** Gilles ADELSON → **Procuration** à Monique AZER, Jean-Victor CASTOR → **Procuration** à Corine DIMANCHE, Liser CLIFFORD → **Procuration** à Stéphanie PREVOT-BOULARD, Seedna DELAR → **Procuration** à Anne-Michèle ROBINSON, Phong LY → **Procuration** à Serge SMOCK, Tineffa NAISSO → **Procuration** à Magali ROBO-CASSILDE

**ÉTAIENT ABSENTS :** Serge BAFU, Dominique BERTONI, Albanie CIPPE, Eugène EPAILLY, Serge FELIX, Mickaël MANCEE, Marie-Laure PHINERA-HORTH, Claude PLENET, Axel RINO, Eliodore TORVIC

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Thierry ELIBOX

\*\*\*\*\*

Accusé de réception en préfecture  
973-249730045-20210707-107-2021-AP-DE  
Date de télétransmission : 19/07/2021  
Date de réception préfecture : 19/07/2021

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral N° 312/2D/2B en date du 18 février 2008 portant transfert de la compétence déchets ménagers à la CCCL ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

**Vu** la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

**Vu** la délibération en date du 25 novembre 2019 portant sur la signature d'un bail entre la CACL et la société OUTREMER TELECOM pour l'implantation d'un pylône sur la parcelle du centre de tri ;

**Considérant** que dans le cadre d'une amélioration et extension continue de leur réseau GSM en Guyane, la société OUTREMER TELECOM, filiale du groupe ALTICE, exploitant la marque SFR en Guyane, a sollicité la CACL pour l'implantation d'un pylône d'une hauteur maximum de 45 mètres sur la parcelle AR 442 situé sur la commune de Rémire-Montjoly, où est implanté le centre de tri Ekotri de la CACL ; Que Ce pylône permettra d'accueillir les équipements SFR 4G/4G+ ainsi que des équipements d'un ou deux autres opérateurs (en fonction de la hauteur définitive du pylône) ;

**Considérant** que cet accord fait l'objet d'une convention qui débutera le jour du branchement électrique des équipements et durera un mois ; Qu'elle sera renouvelable par période d'un mois par tacite reconduction ;

**Entendu** l'avis favorable de la Commission Environnement des Déchets le mardi 15 juin 2021 ;

**Entendu** l'avis favorable de la Commission « Finances » le lundi 05 juillet 2021 ;

**Entendu** l'avis favorable du Bureau le lundi 05 juillet 2021 ;

**Entendu** le **Rapport N° 107/2021/CACL** relatif à l'approbation de la convention de mise à disposition d'énergie destiné à la desserte d'un équipement technique de la société OUTREMER TELECOM au centre de tri.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**DONNE ACTE** au Président de son **Rapport N° 107/2021/CACL** relatif à l'approbation de la convention de mise à disposition d'énergie destiné à la desserte d'un équipement technique de la société OUTREMER TELECOM au centre de tri.

**APPROUVE** la convention de mise à disposition d'énergie destiné à la desserte d'un équipement technique de la société **OUTREMER TELECOM** au centre de tri, pour une période d'un mois, renouvelable par période d'un mois par tacite reconduction ci-jointe.

Accusé de réception en préfecture  
973-249730045-20210707-107-2021-AP-DE  
Date de télétransmission : 19/07/2021  
Date de réception préfecture : 19/07/2021

**AUTORISE** le Président sur ces bases, à solliciter les partenaires institutionnels et à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

*Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.*

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,  
Le mercredi 07 juillet 2021

**POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME**

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

**Serge SMOCK**



Accusé de réception en préfecture  
973-249730045-20210707-107-2021-AP-DE  
Date de télétransmission : 19/07/2021  
Date de réception préfecture : 19/07/2021